



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

CCAS

■ DIRECTION DE LA SOLIDARITE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 27 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de septembre à dix-sept heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Champigny sur Marne, légalement convoqué le 23 septembre 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances et a valablement délibéré sous la présidence de Monsieur Laurent JEANNE, Maire et Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Présents :

Monsieur Laurent JEANNE, Maire et Président du CCAS
Madame Catherine MUSSOTTE GUEDJ, Vice-Présidente du CCAS
Madame Geneviève CARPE
Madame Sophie AMAR
Madame Marie-Hélène FORHAN
Monsieur Jean-Pierre MEUNIER
Madame Nicole LEANDRI
Madame Josiane ALIX
Madame Asma ASHRAF

Excusé(s) :

Madame Sabrina ABCHICHE
Madame Mylène BENOLIEL
Monsieur Gheorghe NUNU

Absent(e)s :

Monsieur Mamadou SY

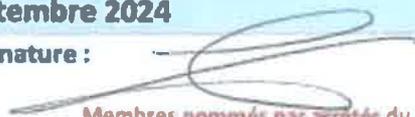
Convoqué le 23 septembre 2024

FEUILLE D'ÉMARGEMENT

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
du vendredi 27 septembre 2024

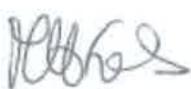
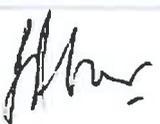
Monsieur Laurent JEANNE,
Maire et Président du CCAS

Signature :



Membres élus par le Conseil municipal :

Membres nommés par arrêtés du Maire :

Membres	SIGNATURE	Membres	SIGNATURE
Madame Catherine MUSSOTTE GUEDJ Adjointe action sociale, CCAS, intergénérationnel		Madame Asma ASHRAF Femmes relais médiatrices interculturelles	
Madame Geneviève CARPE Adjointe Santé et prévention		Madame Josiane ALIX Forum du temps libre	
Madame Mylène BENOUEL Conseillère Municipale	Excusée	Madame Nicole LEANDRI Forum du temps libre	
Madame Sabrina ABCHICHE Adjointe petite enfance et droits des femmes	Excusée (pouvoir donné)	Madame Marie-Hélène FORHAN Secours catholique	
Madame Sophie AMAR Adjointe finances et marchés publics		Monsieur Gheorghe NUNU APF France Handicap	Excusée
Monsieur Mamadou SY Conseiller municipal		Monsieur Jean Pierre MEUNIER Union Locale des retraités (CFDT) de Champigny	

ADMINISTRATION/INVITÉS / AUDITIONNÉS / OBSERVATEURS / SECRÉTARIAT DU CONSEIL

Noms	SIGNATURE	Noms	SIGNATURE
N. Directeur/trice de la solidarité		Monsieur Alain RAIMBAULT DGA	Présent
Monsieur Nicolas MONTEIL Directeur adjoint du CCAS	Présent	Madame Amélie BRECHETEAU Cheffe du Service des aides facultatives	
Madame Sylvie GARCIA Cheffe du service du maintien de l'autonomie à Domicile	Présente	Madame Sandie GONON Chargée de mission inclusion Handicap	Excusée
Madame Isabelle PIGNOT Cheffe du Service des aides légales	Excusée	Madame Lilla GUIZANI Cheffe du service de l'EHPAD	Présente
Madame Delphine GAUTIER Assistante de Direction		Madame Christelle NEVES Assistante de Gestion Administrative	Excusée

P.V DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 septembre 2024

Ouverture de la séance à 17h05. Emargement réalisé, 1 pouvoir donné. Le quorum est atteint (9 présents / 3 excusés / 1 absent)

Chacun des points inscrits à l'ordre du jour fait l'objet d'une lecture par Monsieur Laurent JEANNE ou Madame MUSSOTTE-GUEDJ et d'une proposition de vote pour ceux nécessitant la signature d'une délibération.

Ensuite, le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 20 juin 2024, soumis à validation, est **approuvé à l'unanimité**.

- **Point n°1 : Affectation des résultats des comptes administratifs 2023 et budgets supplémentaires (BS) aux budgets primitifs 2024 du CCAS**

Madame MUSSOTTE-GUEDJ rappelle les termes du rapport. Celui-ci présente les besoins complémentaires et ajuste le budget pour l'année 2024.

Monsieur RAIMBAULT répond à Monsieur MEUNIER par rapport à l'inscription d'une somme de 53 500 € au budget annexe des Aides à Domicile. Il lui confirme qu'il s'agit d'ajustements liés à la masse salariale du service. Il lui confirme également que le budget du Service Séniors est rattaché au Budget Principal dès lors qu'il s'agit d'actions destinées à l'ensemble des séniors campinois. Les activités du Pôle Veille Sociale sont ainsi portées par le budget principal du CCAS. A contrario, les Résidences Autonomie restent gérées via un budget annexe.

Monsieur JEANNE soumet au vote les délibérations et après avoir délibéré, le résultat des votes exprimés est 10 voix POUR, aucune voix CONTRE et aucune abstention.

Adoptée à l'unanimité

- **Point n°2 : Bilan du Noël de la solidarité 2023 et organisation pour 2024**

Madame MUSSOTTE-GUEDJ présente les termes du rapport.

Elle souligne que l'édition 2023 de l'évènement a été une réussite, du fait notamment de l'implication du Forum du Temps Libre. En ce qui concerne le bilan strictement quantitatif, Mme MUSSOTTE-GUEDJ note une diminution tendancielle de la fréquentation. Ce constat invite à réfléchir aux moyens dédiés à la communication. La dénomination de l'évènement et le jour de son organisation (actuellement un mercredi) peuvent aussi être questionnés. Le cas échéant, un autre format pourrait être étudié.

Madame BRECHETEAU précise à Madame ALIX que le budget prévisionnel de 10 000 € prévu pour les animations comprend les deux représentations du spectacle ainsi que les stands dédiés respectivement au maquillage, aux loisirs créatifs et au cyclo-smoothie. Elle ajoute qu'un travail a été engagé avec le responsable de l'offre culturelle de la Ville pour s'appuyer sur son « catalogue » d'activités afin de proposer des spectacles clé-en-main.

Monsieur RAIMBAULT indique à Madame ALIX l'intérêt des bons cadeaux. Il apparaît que les enfants peuvent être moins « réceptifs » à des bons cadeaux qu'à un jouet déjà emballé mais cela donne aux parents une plus grande liberté dans leurs choix. Les parents peuvent ainsi offrir un cadeau adapté/attendu à leur enfant ou acheter ultérieurement un cadeau. Pour l'édition 2025, Madame BRECHETEAU et M. RAIMBAULT réfléchiront à rendre plus « festif » l'emballage du goûter remis aux enfants.

Monsieur JEANNE soumet au vote la délibération et après avoir délibéré, le résultat des votes exprimés est 10 voix POUR, aucune voix CONTRE et aucune abstention.

Adoptée à l'unanimité

- **Point n°3 : Organisation des initiatives seniors « colis, chocolats, banquets » 2025**

Madame MUSSOTTE-GUEDJ rappelle les termes du rapport. Elle précise que le taux de désistement reste encore important malgré un travail de relance réalisé par le service seniors. En effet, des courriers sont désormais envoyés aux participants des différentes initiatives 15 jours avant les événements auxquels ils sont inscrits.

Monsieur RAIMBAULT confirme que malgré la reprise par le fournisseur d'une partie des colis non distribués, la perte a été cette année non négligeable. C'est pour cette raison que le choix a été pris de commander pour l'édition 2025 un volume de colis inférieur au nombre d'inscrits. Le cas échéant, une commande complémentaire de colis sera effectuée.

Madame GARCIA précise à Madame FORHAN le profil des personnes qui ne se présentent pas pour récupérer leur colis. Il s'agit généralement de personnes qui oublient, qui se désintéressent de l'évènement ou qui ont déménagé. C'est pourquoi, lors de l'inscription à la distribution des colis gourmands, un justificatif de domicile sera désormais demandé. En outre, elle confirme à Monsieur MEUNIER, l'impact du coût de la matière première et de la préparation des ballotins de chocolats sur le budget de l'initiative.

Madame AMAR souligne qu'une précision doit être apportée au rapport. Il s'agit d'indiquer que la somme de 24 800€ correspond au budget réalisé alors que le budget prévisionnel avait été établi à 23 600 €.

Par ailleurs, Madame GARCIA informe les administrateurs que seules les personnes à mobilité réduite pourront bénéficier d'une livraison à domicile de leur colis gourmand.

Monsieur Laurent JEANNE soumet cette délibération aux votes. Après avoir délibéré, le résultat du vote exprimé est 10 voix POUR, aucune voix CONTRE et aucune abstention.

Adoptée à l'unanimité

- **Point n°4 : Création d'un poste de « chargé de la domiciliation » rattaché au service de l'aide légale**

Madame MUSSOTTE-GUEDJ rappelle les termes du rapport et le contenu de la convention signée avec la DRIHL. Celle-ci met en évidence l'exemplarité du CCAS en matière de domiciliation.

La convention apporte un soutien financier de l'Etat au CCAS, ce qui permet de créer un poste au sein du service aide sociale légale. Un agent de la Ville actuellement en renfort au sein du CCAS pourra ainsi intégrer de manière pérenne le service aide sociale légale.

Madame FORHAN tient à préciser que la mise en place de fiche de liaison entre le CCAS et le Secours Catholique fonctionne très bien. De ce fait, les activités de l'association en matière de domiciliation se passent au mieux malgré une très forte augmentation des demandes. Monsieur RAIMBAULT confirme la très forte demande que subit parallèlement le CCAS. Il propose d'échanger avec la Préfecture du Val-de-Marne pour souligner que des moyens supplémentaires seraient nécessaires.

Monsieur JEANNE soumet cette délibération au vote, et après avoir délibéré, le résultat du vote exprimé est de 10 voix POUR, aucune voix CONTRE et aucune abstention.

Adoptée à l'unanimité

- **Point n°5 : Convention avec le CIG de la petite couronne pour l'adhésion aux missions de médiation préalable obligatoire**
- **Point n°6 : Convention avec le CIG de la petite couronne pour l'adhésion aux missions de médiation à l'initiative du juge ou à l'initiative des parties mises en œuvre par le CIG**

Monsieur JEANNE rappelle les termes des rapports consacrés respectivement au Point n°5 et au Point n°6. Il souligne qu'il s'agit là de délibérations réglementaires avec le CIG qui ont également été présentées au Conseil Municipal de la Ville.

Monsieur JEANNE soumet ces délibérations aux votes, et après avoir délibéré, le résultat des votes exprimés est de 10 voix POUR, aucune voix CONTRE et aucune abstention.

Adoptées à l'unanimité

- **Point n°7 : Pour information – Organisation de la Formation Action « Tiers-lieux : ouvrir son établissement vers l'extérieur » à l'EHPAD Joseph Guittard**

Madame MUSSOTTE-GUEDJ rappelle les termes du rapport. Elle souligne l'accompagnement par la BPI ainsi que par la Région Ile-de-France dont bénéficiera l'EHPAD Joseph Guittard. L'établissement a été sélectionné parmi une cinquantaine de candidatures. Il va donc bénéficier de 4 jours de formation et de 4 demi-journées d'accompagnement autour de la thématique des tiers-lieux.

Madame AMAR s'interroge sur l'ouverture au public qui pourrait nécessiter une réflexion pour sécuriser l'accès de l'établissement et avoir des impacts en matière d'accessibilité.

Madame GUIZANI confirme que les habitants de l'EHPAD ont besoin de cette ouverture pour tisser du lien, et lutter contre l'isolement. Cela nécessitera de cadrer l'accueil du public.

Monsieur JEANNE précise que ce n'est qu'à la suite de la formation que la mise en œuvre d'un projet au sein de l'EHPAD pourrait se réaliser. Il insiste pour que la sureté soit toujours garantie au sein de l'établissement.

- **Point n°8 : Pour Information –organisation du Forum des Séniors et du Bénévolat**

Monsieur JEANNE indique que les supports de communication sont distribués aux administrateurs afin qu'ils puissent participer à l'évènement et diffuser largement les informations afférentes. Madame MUSSOTTE-GUEDJ souligne qu'il s'agit là d'une première qui est très attendue.

Monsieur JEANNE annonce que la Ville réfléchit à mettre en place le dispositif de « l'heure civique ». Il s'agit d'une application qui permet à des particuliers de consacrer ponctuellement un peu de leur temps à des activités bénévoles. Ce dispositif pourrait être mis en place en 2025.

Madame CARPE rappelle que le 28 septembre se tiendra la première édition du salon de l'autisme dans les locaux du Conseil Départemental du Val-de-Marne. L'évènement aura lieu de 10h à 18h. La Ville y sera représentée notamment par Madame GONON. Elle indique également le lancement de la campagne Octobre Rose 2024, le mardi 1er octobre à 13h30, sur la place du marché de Cœuilly.

- **Point n°9 : Pour Information – Proposition d'actions de sensibilisation du 7 novembre 2024, dans le cadre de la journée nationale de lutte contre la précarité énergétique qui aura lieu le 12 novembre 2024**

Madame Catherine MUSSOTTE-GUEDJ présente les termes du rapport et se réjouit du développement par le CCAS d'actions contre la précarité énergétique.

Madame BRECHETEAU souligne que c'est la première année que le CCAS participe à cette journée nationale. Cela se fait en lien avec le Conseil Départemental. Il s'agit de réaliser au domicile de personnes en situations de précarité énergétique des visites pour réaliser de diagnostics. Ceux-ci permettront in fine de réduire les consommations et les factures d'énergie.

Mme BRECHETEAU précise que le rôle du CCAS, lors de la journée du 7 novembre 2024, sera de coordonner les actions avec les partenaires présents, d'informer le public des aides facultatives communales et d'identifier les publics cibles.

Mesdames BRECHETEAU et GARCIA indiquent que les partenaires présents le 7 novembre 2024 (ALEC MVE, ENGIE etc.) participeront au Forum Séniors du 5 octobre. Il s'agit que les séniors puissent être accompagnés pour bénéficier des dispositifs en matière de rénovation énergétique.



L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance du conseil d'administration close et celle-ci est levée à 18h15.

Le Maire,
Président du Centre Communal d'Action Sociale

Adopté à l'unanimité

Laurent JEANNE

